

A2M Events
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de la liquidation : 116 Rue de Dunkerque,
Appartement H, étage 2, bâtiment B
59280 ARMENTIERES
900 646 092 RCS Lille Métropole

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente et un décembre,
A dix heures,

Monsieur Mickael Cazier,
demeurant 116 Rue de Dunkerque, Appartement H, étage 2, bâtiment B 59280 ARMENTIERES,

Associé Unique et liquidateur de la Société A2M Events,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Mickael Cazier, Associé Unique et liquidateur de la Société A2M Events en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de -4 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Mickael Cazier, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'un remboursement partiel des parts sociales sera effectué.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Mickael Cazier donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société A2M Events dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

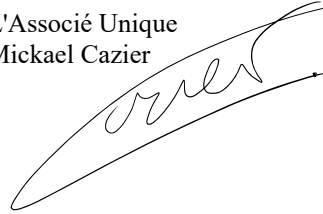
MC

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Mickael Cazier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mickael Cazier', written over a large, sweeping, curved line that underlines the signature.